

Témoignage : France Brevets et les *start-ups*

Par **Didier PATRY**

Directeur général de France Brevets

La mise en place d'un écosystème de *start-ups*, l'émergence de nouvelles licornes et la protection des technologies et des innovations françaises constituent une des priorités actuelles du gouvernement français, mise en musique par les services du Premier ministre ⁽¹⁾. La crise sanitaire a en effet rappelé la forte dépendance technologique et industrielle de la France vis-à-vis des États-Unis et de la Chine, notamment dans les domaines du numérique et de l'approvisionnement médical. Les géants du numérique disposent de volumes de brevets sans aucune mesure avec les portefeuilles des entreprises françaises (voir le Tableau 1 de la page suivante), ce qui crée une situation de déséquilibre, un verrouillage de l'accès aux marchés, et implique de mettre en œuvre une stratégie de brevets forte, sophistiquée, pertinente et volontariste.

Car les investisseurs intègrent désormais dans leur grille d'analyse une section « propriété intellectuelle » complète et rigoureuse qui prend en compte tous les aspects des actifs immatériels de l'entreprise, et savent que la commercialisation de produits dans certaines régions est une aventure semée d'embûches, comme le montrent la succession d'actions engagées contre des entreprises du numérique, notamment AirBnB, Groupon, Netflix ou Deezer, et la récente mésaventure de SuperSonic Imagine aux États-Unis (cette pépite de la Medtech, issue des travaux d'un des meilleurs laboratoires de la recherche française, a été absorbée après un contentieux brevets ⁽²⁾) ou encore celle de VadeSecure, pépite française de la cybersécurité, qui fait l'objet d'une action de déstabilisation menée par son concurrent américain, ProofPoint. Ainsi, que ce soit dans l'espoir de trouver les fonds nécessaires pour assurer leur croissance ou que ce soit pour tenter de lutter sur tous les terrains face à la concurrence ou contre des actions de prédation ou de déstabilisation, les entreprises françaises et en particulier les *start-ups* doivent désormais être dotées d'actifs de propriété intellectuelle reconnus comme étant de grande valeur et, surtout, efficaces et rapidement mobilisables. Il ne suffit plus d'avoir quelques brevets, il faut désormais construire des stratégies qui placent les sociétés françaises sur un meilleur pied face à leurs homologues et les protègent de façon efficiente.

(1) <https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

(2) <https://capitalfinance.lesechos.fr/deals/sortie/supersonic-imagine-vers-un-adossement-a-l-americain-hologic-1031719>

Des contentieux à but purement spéculatif et de rendement financier

Dans le domaine spécifique du numérique, on compte plusieurs cas de contentieux à but purement spéculatif, invoquant des violations de brevets.

- IBM vs. AirBnB (2020) ⁽³⁾ : alors qu'AirBnB est en plein processus d'entrée en bourse, IBM l'assigne en justice pour violation de quatre brevets, cette action mettant en péril l'opération de cotation.
- IBM vs. Groupon (2018) ⁽⁴⁾ : Groupon a dû verser 57 millions de dollars à IBM, dans le cadre d'un contentieux brevets relatifs à des technologies de e-commerce.
- Broadcom vs. Netflix (2020) ⁽⁵⁾ : en mars 2020, Broadcom a assigné Netflix pour la contrefaçon de huit brevets portant sur des technologies de lecture vidéo et de transmission de données.
- Data Scape. Ltd vs. Deezer (2019) : la plateforme française de *streaming* audio Deezer a été assignée aux États-Unis pour la violation de trois brevets portant sur des technologies de stockage et de communication de contenus.
- Rothschild Broadcast Distribution Systems. LLC vs. Deezer (2020) ⁽⁶⁾ : action engagée à l'encontre de Deezer en contrefaçon d'un brevet portant sur une méthode de stockage d'informations.

Toutes les sociétés, quelle que soit leur activité, comme en témoignent les actions engagées contre AirBnB et Deezer, sont exposées à des actions de prédation et de déstabilisation qui utilisent comme moyens d'agression des brevets et des actifs de propriété industrielle. Ces actions peuvent, dans un délai de quelques mois, entraîner les sociétés vers des dépenses prohibitives et causer leur perte. Une menace qui expose les entreprises françaises, en particulier les *start-ups*, les PME et les ETI, tous secteurs confondus, à des risques qui peuvent se traduire par

(3) <https://www.wraltechwire.com/2020/03/12/enough-is-enough-ibm-sues-airbnb-over-ecommerce-patents/>

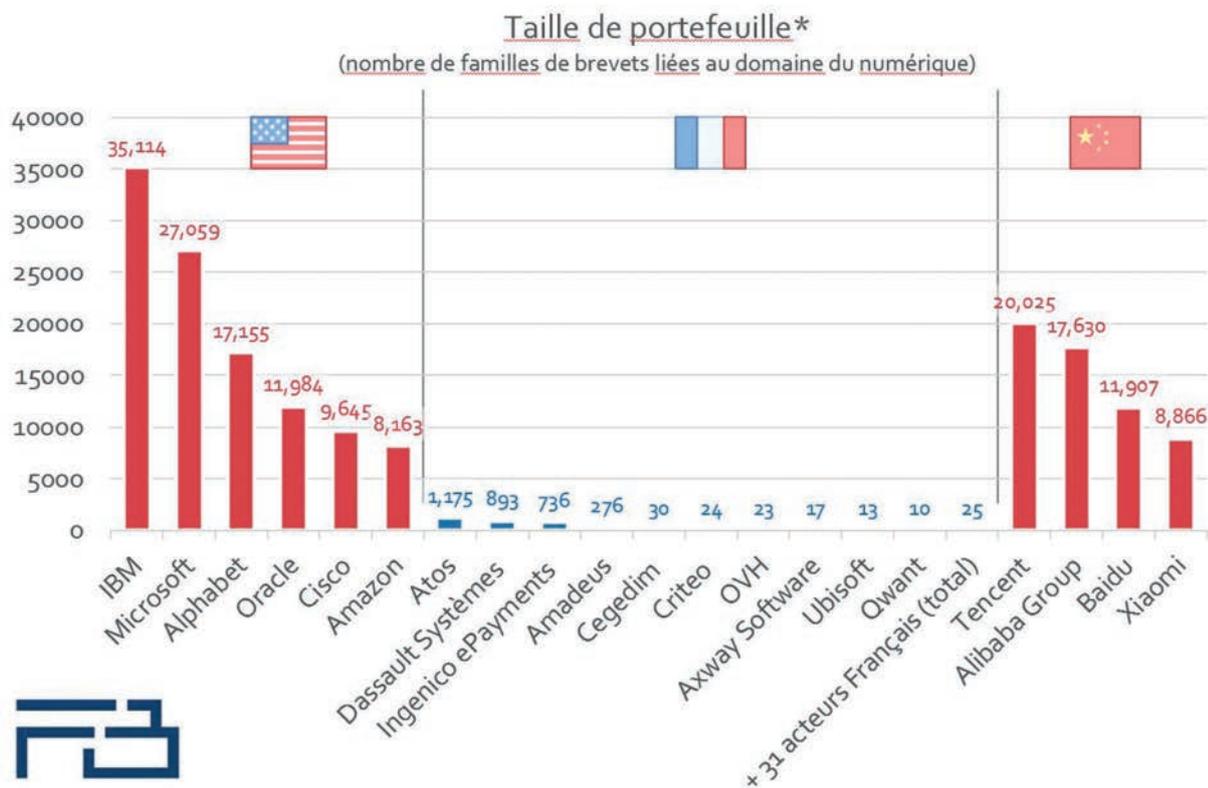
(4) <https://techcrunch.com/2018/10/01/groupon-finally-settles-ibm-patent-suit-with-a-57m-payment/>

(5) <https://variety.com/2020/biz/news/netflix-lawsuit-broadcom-patent-infringement-1203534368/>

(6) <https://portal.unifiedpatents.com/litigation/Delaware%20District%20Court/case/1:20-cv-00392>

Volume de brevets publiés dans le numérique

Comparatif USA - France - Chine



*Volumes de brevets publiés uniquement

31 acteurs Français = Esi Group, GFI, Groupe LDLC, Talend, Sopra Steria Group, Murex, Solocal Group, Webedia (Fimalac), Viadeo, Teads (Altice), Rueucommerce (Carrefour), NormadMusic, Marcel, Manomano, Linedata Services, Le bon coin, Gameloft, Fnac.com, Doctolib, Digital Virgo, Deezer, Dataiku, Dailymotion (Orange), CybelAngel, Chauffeur privé, Cegid Group, Canal+ / MyCanal, Blablacar, Berger-Levrault, Believe Digital, Atempo

Tableau 1.

des pertes économiques importantes, une érosion significative de leur marge, une perte de leur capacité de R&D, une impossibilité d'accéder à des marchés ou des impacts négatifs sur leur image, les privant ainsi de leur capacité de croissance. Les dirigeants d'entreprise doivent donc se préparer au mieux, notamment en amont, en développant des parades et des mécanismes de gouvernance pour se doter d'actifs suffisamment forts et construire des positions suffisamment robustes pour assurer la protection de leurs entreprises afin de :

- se défendre pour résister le plus efficacement possible et au meilleur coût ;
- se placer en position de contre-offensive pour répondre aux attaques et tenter de rééquilibrer le rapport de force.

Une étude de l'école MINES ParisTech⁽⁷⁾ a mis en lumière plusieurs facteurs permettant la création d'un portefeuille d'actifs de valeur jugé suffisamment impactant. Ces facteurs sont :

- la masse critique du nombre de brevets que compte la société dans son portefeuille ;

- la qualité des brevets ;
- et la couverture géographique, soit le nombre de pays dans lesquels chaque brevet est déposé. De nombreuses études menées en France et en Allemagne ont montré que le nombre optimal de brevets dans un portefeuille devait aller de trois à cinq pour une *start-up* au moment de sa création et de l'amorçage, jusqu'à cent pour une PME ou une ETI établies souhaitant assurer sa stabilité à l'export. Pour assurer la qualité des brevets, il ressort très clairement que les entreprises doivent travailler avec des professionnels et faire appel aux services d'un Conseil en propriété intellectuelle (CPI)⁽⁸⁾. Un budget cohérent doit être attribué au CPI qui a besoin de passer du temps pour construire une stratégie propriété intellectuelle appropriée avec son client. Par ailleurs, la direction générale des Entreprises doit s'approprier la stratégie brevets et propriété intellectuelle ; elle doit s'insérer dans un processus d'acculturation pour que toute la structure soit impliquée.

Cet effort de construction a un coût qui arrive généralement au mauvais moment, et il est consommateur de

(7) BARON J., FAYOS HERRERA M., MÉNIÈRE Y. & POHLMANN T., sous la supervision de MÉNIÈRE Y. (2014), "Can patent data predict the success of start-ups?", MINES ParisTech, Juin.

(8) Voir le site de la CNCPI, https://www.cncpi.fr/les_cpi/presentation_generale/, et l'article de Kiesel Le Cosquer et Bourgeois publié dans ce même numéro.

temps alors que bien souvent l'entreprise doit concentrer tous ses efforts sur son développement et la satisfaction de ses clients. France Brevets a développé un programme de Fabrique à brevets (Programme FAB), qui a pour but et pour effet de fournir les conditions et les moyens humains et financiers pour répondre à cette équation difficile et pour créer, avec les conseils des entreprises, des brevets forts, de qualité, pertinents et de taille adéquate pour renforcer les portefeuilles d'actifs immatériels des sociétés. Ce programme offre un accompagnement pendant une période de douze à vingt-quatre mois, qui se traduit sous la forme d'une avance remboursable, laquelle vient alléger la trésorerie de l'entreprise, et de la constitution d'une équipe focalisée sur le projet de construction du portefeuille brevets. Ce programme FAB, qui inclut aujourd'hui une trentaine de *start-ups* au total, a vu l'éclosion de nombre d'entre elles, telles que Netatmo (rachetée par Legrand), Energysquare (qui vient de sceller des accords avec Lenovo, Steelcase et Legrand), Oledcomm (*start-ups* du LiFi, la communication de données par la lumière, dont la solution a été embarquée dans un Airbus), Vitirover (fabricant de robots agricoles contribuant à l'élimination des produits phytosanitaires dans les sols), Secure-IC (spécialiste de la cybersécurité, dont les solutions sont utilisées dans la téléphonie mobile) ou encore Sevenhugs (*start-up* qui a développé une commande universelle vendue aujourd'hui au MoMA de New York). France Brevets fera entrer sept nouvelles *start-ups* dans ce programme en 2020. Ce programme, centré sur les besoins de l'entreprise, a démontré qu'il était un outil d'accompagnement du développement économique et un vecteur d'accélération de la croissance.

Mais les *start-ups* et beaucoup de PME se retrouvent aujourd'hui encore trop isolées, notamment quand elles doivent assurer par leurs seuls moyens leur défense.

Si le rapport Potier⁽⁹⁾ reconnaît très justement l'importance et le caractère stratégique des brevets dans la compétitivité mondiale, il préconise par ailleurs la nécessité de fédérer les entreprises autour de thèmes stratégiques pour renforcer davantage leur position en matière de propriété intellectuelle. France Brevets a développé une série de propositions pour réunir et faire travailler ensemble des sociétés d'un même secteur autour d'une thématique commune et forte : leur défense et leur capacité de réponse en cas d'agression et celle d'engager une contre-offensive. Ces alliances doivent permettre l'organisation des entreprises françaises par secteur et par filière pour qu'elles soient en mesure de répondre rapidement et efficacement à des agressions extérieures qui viseraient à les affaiblir, à les déstabiliser ou à impacter leur marge⁽¹⁰⁾. Au travers de ces regroupements, les entreprises doivent pouvoir associer leurs moyens humains et financiers et présenter une force économique ayant un impact nettement supérieur à toute action isolée pour opposer une défense commune et efficace et pour favoriser l'émergence d'une souveraineté nationale capable d'assurer notre indépendance, notre stabilité et la création d'emplois *via* des efforts de réindustrialisation portant sur l'ensemble du territoire.

(9) Rapport Potier : rapport du collège d'experts présidé par Benoît Potier : « Faire de la France une économie de rupture technologique », https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Mediatheque/41/1/Rapport_college_experts_06_02-2_1242411.pdf
 (10) Voir le cas de Supersonic Imagine.